

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Le 18 novembre 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	P
POLLE	Emmanuelle	P	MAZUIR	Brigitte	Procuration à H. GUILLOTTE
FOURNIER	Roger	P	FANFANI	Fabienne	Procuration à R. FOURNIER
LEBRET	Paulette	P	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à M. le Maire
LECLERC	Olivier	P	SCHMITTER	Anne	Secrétaire de séance
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	P
PFEIFFER	Michel	P	LEMESLE	Jean	P
SAVARY	Serge	P	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	P	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	P	LAPLACE- DOLONDE	Arlette	P
LEFORESTIER	Chantal	A	GUILLOTTE	Hubert	P
COCHEPAIN	Martine	Procuration à P.BESSIN			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Aucune observation des conseillers municipaux, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

N° 1 – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRAVAUX
AMENAGEMENT DU CENTRE DE COUTAINVILLE – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du Contrat de Territoire et du Contrat de Pôle de Services, le projet d'aménagement de la Place de Gaulle et du Promenoir a été retenu comme action prioritaire.

Par délibération du 8 avril 2019, le Conseil Municipal s'est engagé à lancer l'opération dans le courant de l'année 2019.

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre du projet.

L'appréciation du dossier s'est faite sur plusieurs critères : les références, la compétence de l'équipe, la qualité de la candidature et le prix.

Trois candidats ont déposé une offre et ont été reçus par la commission.

- PHYTOLAB, pour un montant prévisionnel de 49 495,00 € HT
- LAAPS, pour un montant prévisionnel de 50 360,00 € HT
- FOLIUS, pour un montant prévisionnel de 40 008,00 € HT

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Après audition, le récapitulatif des appréciations est le suivant :

	Qualité des références présentées	Présence dans l'équipe des compétences utiles	Qualité de la candidature	Montant de la simulation	Appréciation générale / 10	Classement
PHYTOLAB	2.75	2.15	1.2	2.21	8.31	1
LAAPS	1.9	1.05	0.75	2.22	5.92	3
FOLIUS	1.925	2.05	1.1	2.50	7.58	2

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le bureau d'étude PHYTOLAB.

- Mme BESSIN précise que le projet concerne l'aménagement de la partie du promenoir allant de la Cale Centre à la Cale du Passous.
- M. GUILLOTTE demande que soit précisé qu'il s'agit du centre de Coutainville et non d'Agon.
- M. AVENEL s'abstiendra considérant qu'une étude a déjà été réalisée sur ce même secteur il y a quelques années.
- M. LEMESLE a voté contre le choix de la Commission. Il s'abstiendra donc sur ce vote.

Par 20 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. AVENEL – M. LEMESLE), le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir le bureau d'études PHYTOLAB pour le projet d'aménagement du Centre de Coutainville.

N° 2 – AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION DU TERRAIN GHAZAROSSIAN – MODIFICATION DE LA DECISION

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le terrain appartenant aux Consorts GHAZAROSSIAN.

Toutefois, la délibération ne mentionnait pas explicitement que les propriétaires cédaient cette propriété dans l'objectif d'aménager des jardins familiaux.

Il convient donc de le préciser et de modifier ainsi la décision :

Le Conseil Municipal est invité à VALIDER l'acquisition du terrain cadastré Section AC n° 159 d'une superficie de 2 546 m² au prix de 1,30 € / m² avec engagement d'y aménager des jardins familiaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 3 - URBANISME

RD 44 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. LECLERC explique que par délibération du 14 octobre 2019, la commission permanente du Conseil Départemental a décidé de prendre en charge le renforcement de la chaussée de la RD 44 et le renouvellement de son revêtement en béton bitumineux.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir définissant les modalités de réalisation des travaux et d'entretien de la voirie.

- M. SAVARY propose d'intégrer à cette convention la réfection de la rue de l'Eglise et de la rue Jean Eguay qui sont des voies départementales en mauvais état.
- M. GUILLOTTE et Mme LEBRET approuvent cette proposition.
- M. LERENDU et M. LECLERC expliquent qu'il ne s'agit pas du même projet, que cette convention a fait l'objet d'une délibération du Conseil Départemental et qu'elle ne peut être modifiée sur l'initiative de la commune. Ils proposent qu'elle soit signée pour le projet de la RD 44 et qu'une nouvelle demande soit faite pour de futurs travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental pour la réfection de la voirie de la RD 44.

N° 4 – FINANCES – PRET BANCAIRE

M. LERENDU expose que les travaux d'investissement engagés sur l'année 2019 nécessitent un réajustement des recettes sur le Budget 2019 :

- 1- Les travaux (Eglise – Maison des Associations – Mairie – Foyer des Marettes) feront l'objet d'un reversement du FCTVA et également d'importantes subventions. Il est proposé de réaliser un emprunt de 500 000 Euros pour faire face à cette avance de recettes, selon les modalités suivantes :

- Prêt Crédit Mutuel 500 000 € sur 36 mois au taux de 0,25 % remboursable à tout moment sans frais.
Frais de dossier de 500 Euros.

- 2- Les travaux de construction de la résidence Séniors sont financés par les ventes des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une donation par M. CHALLE.

Toutefois les ventes sont en cours et le montant des ventes réalisées est inférieur au montant des travaux. Il convient donc de réaliser un emprunt selon les modalités suivantes :

- Prêt Crédit Mutuel de 2 000 000 € sur 36 mois au taux de 0,25 %, remboursable à tout moment sans frais.
Frais de dossier de 990 Euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces propositions et d'autoriser M. le Maire à signer les contrats correspondants.

- Mme SCHMITTER s'étonne qu'on emprunte 2 000 000 Euros, alors qu'il est envisagé de vendre des biens rapidement.
- M. LERENDU explique que les travaux sont engagés et devront être payés. Les ventes ne sont pas encore validées et le versement des fonds peut être long. Ce prêt est nécessaire pour couvrir les dépenses engagées.
- M. Le Maire rappelle que la vente des biens ayant fait l'objet de la convention suffira à couvrir les dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contracter les emprunts auprès du Crédit Mutuel suivant les modalités édictées.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

N° 5 – FINANCES - DECISION MODIFICATIVE

M. LERENDU explique que compte-tenu des consommations de crédits inscrits au Budget Primitif 2019, il y a lieu de prévoir des modifications selon la proposition ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses

Compte 012
Article 6411 – Charges de personnel + 50 000 €

Compte 67
Article 678 - Charges exceptionnelles - 50 000 €

Investissement

Dépenses

Compte 20
Article 2051 – Immobilisations incorporelles + 2 000 €

Compte 23
Article 2313 – Constructions - 2 000 €

Ces modifications sont liées :

- A une charge non prévue de personnel de remplacement suite à plusieurs arrêts de travail
- A l'acquisition non budgétée d'un logiciel de gestion des salles pour le service culturel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ces modifications.

N° 6 – RESIDENCE SENIORS - ACCEPTATION D'UN DON

M. le Maire expose que par courrier du 28 octobre 2019, M. CHALLE a informé M. le Maire que l'agent immobilier chargé de vendre ses biens à Paris n'a pas trouvé preneur pour l'appartement situé 35 rue Malar, Bâtiment SEGUR, dont il avait fait donation à la commune. Il a toutefois trouvé preneur pour un autre de ses biens, situé à la même adresse, Bâtiment BOSQUET.

Ainsi, M. CHALLE envisage d'en faire don à la commune, pour financer la résidence Séniors.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la donation de ce studio, situé 35 rue Malar, Bâtiment BOSQUET, d'une superficie de 35,40 m², Lot n° 142 ; de la cave n° 203, Lot 302 et du parking n° 3 Lot 193.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR (M. AVENEL ne participe pas au vote),

ACCEPTE cette donation.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

N° 7 - RESIDENCE SENIORS - AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec la SARL Charpentier Architectes faisait apparaître un montant prévisionnel de travaux de 1 900 000 € HT, avec un taux de rémunération de 10 %.

Le coût définitif des travaux s'élève à 2 811 748 € HT. Il convient donc de prévoir un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre intégrant ce nouveau montant.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cet avenant.

RESIDENCE SENIORS - DENOMINATION

M. le Maire annonce que cette question est retirée de l'ordre du jour, à la demande de M. CHALLE.

N° 8 - SDEM

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DU MEQUET

M. SAVARY explique que dans le cadre des travaux de l'Impasse du Méquet, il est prévu de rénover l'éclairage public.

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, estimés à 26 300 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élève à 14 400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation de ces travaux
- d'accepter la participation de la commune de 14 400 €
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

M. SAVARY précise que ces travaux seront réalisés en 2020, le programme de rénovation de l'Eclairage Public prévu pour 2019 n'étant pas encore terminé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

FONDS DE CONCOURS POUR SURVEILLANCE DES PLAGES

M. le Maire explique que ce sujet ne peut être délibéré ce jour. En effet, la question n'a pas encore été abordée en séance plénière à la Communauté de Communes et ne peut donc être valablement débattue en Conseil Municipal. Elle est donc reportée à une prochaine séance.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

- M. SAVARY propose que le Conseil Municipal se prononce sur le principe des fonds de concours de fonctionnement. Ainsi, les conseillers communautaires connaîtront l'avis du Conseil avant le début en séance plénière.
- Mme LAPLACE-DOLONDE se déclare défavorable au principe des fonds de concours de fonctionnement.
- M. GUILLOTTE s'y oppose également.
- M. AVENEL pense qu'accepter un tel fonds de concours ouvre la possibilité de financement d'autres compétences par les communes.
- M. LECLERC s'estime insuffisamment informé pour donner un avis.
- Mme SCHMITTER ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal se déclare majoritairement opposé au principe des fonds de concours de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

Mutuelle Santé

M. le Maire a été interrogé par un administré sur la possibilité de créer une mutuelle santé communale qui pourrait être proposée à l'ensemble de la population.

Il explique qu'il a pris des contacts auprès de collectivités qui l'ont déjà mis en place et attend une documentation.

Travaux du Passous

Les commerçants du Passous ont exprimé par voie de presse leur inquiétude pour leurs activités pendant les travaux sur la RD 44.

En particulier, le garage du Passous, particulièrement impacté par le chantier, a attiré l'attention de M. le Maire sur la baisse d'activité importante de son commerce et des difficultés financières que cela pourrait entraîner.

Des contacts ont été pris avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers pour une éventuelle indemnisation.

Le commerçant fournira un bilan de son expert-comptable pour que la procédure d'indemnisation soit engagée.

- M. LERENDU confirme qu'il est important de le dédommager.
- Mme SCHMITTER met en garde sur la possibilité de voir d'autres commerçants faire la même démarche.
- M. LERENDU explique que chaque dossier sera examiné au regard des bilans financiers de chaque entreprise.
- M. LECLERC rappelle que ce problème a été évoqué lors d'une réunion des commerçants et que seul le garage du Passous est particulièrement impacté.

Taxe d'Habitation

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande quel sera le montant de la compensation relative à la disparition de la Taxe d'Habitation.
- M. LERENDU explique qu'aucune information n'a été donnée officiellement sur le montant de cette compensation. On ne sait pas non plus si elle sera indexée et si les nouvelles constructions seront prises en compte chaque année.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Il précise que l'exonération de la Taxe d'Habitation ne concerne que les résidences principales. Ainsi, la commune d'Agon-Coutainville où les résidences secondaires représentent 52 % des habitations, ne sera que partiellement impactée.

Place de l'Eglise

- M. GUILLOTTE rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait interrogé M. LECLERC sur la mise en place d'un panneau présentant l'esquisse du projet d'aménagement de la Place de l'Eglise. Il demande où en est ce dossier ?
- M. le Maire confirme que la commande a été passée auprès du Maître d'Oeuvre et que le panneau pourra être mis en place dans les semaines à venir.

Circulation

- M. MAUGER demande qu'un panneau d'interdiction de tourner à gauche soit placé Rue de l'Eglise au niveau du bureau de tabac. Un automobiliste a été verbalisé, alors qu'aucune signalisation n'indique cette interdiction.
- M. le Maire propose de demander l'avis de la gendarmerie sur ce point précis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Pour extrait conforme, le **22 NOV. 2019**

Le Secrétaire de Séance,
A. SCHMITTER

Le Maire,
C. DUTERTRE

